



Support détaillé

4 mars 2024

Pleumeleuc

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

- **Ordre du jour du Conseil Municipal**
- ❑ Informations



Contexte et objectifs

- ❑ Suite à la démission de Vanessa Le Guluche à l'arrivée de Virginie Cherruet en tant que nouvelle conseillère municipale, il convient de revoir la composition des commissions municipales.
- ❑ La composition proposée est détaillés sur les pages suivantes

Décision soumise au vote

DESIGNER, les membres des commissions suivant la composition proposé



Anne-Sophie PATRU

Maire

Composition des commissions municipales

Cadre de vie et aménagement	Patrick LE TEXIER
	Jean-Yves AUFRAY
	Sandrine AUBAULT
	Nathan DAUGAN
	Michel HEUZÉ
	Kévin MARIÉ
	Antoine MOUTON-PEROTIN
Solidarités, Intergénérationnel et action sociale	Marc PERRIGAULT
	Séverine BETHUEL
	Julie JOALLAND
	Kévin MARIÉ
Sport, Loisirs et Animation	Virginie CHERRUET
	Christophe LEDUC
	Aude GUIVARCH
	Marie BEBIN
	Pamela CHEVANCE
	Yannick FOUVILLE
Michel HEUZÉ	
Albane LE BRETON DE LA PERRIÈRE	

Éducation, Jeunesse et action culturelle	Aude GUIVARCH
	Philippe RAMIREZ
	Gwenaëlle MULTON
	Marie BEBIN
	Severine BETHUEL
Communication et participation citoyenne	Virginie CHERRUET
	Albane LE BRETON DE LA PERRIÈRE
	Delphine YOUBOU
	Philippe RAMIREZ
Communication et participation citoyenne	Gwenaëlle MULTON
	Anthony BOISSEL
	Kévin MARIÉ
	Antoine MOUTON-PEROTIN
	Thierry PESCOSOLIDO

Contexte et objectifs

- ❑ Suite à la démission de Claudine Raulois, qui était membre et vice-présidente du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS), il convient de procéder à son remplacement.
- ❑ Le conseil d'administration du CCAS, est composé de :
 - 4 conseillers municipaux,
 - 4 membres nommés par le Maire, représentants des associations familiales, des associations de retraités et de personnes âgées, des associations de personnes handicapées et des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions du département.
- ❑ Seuls les conseillers municipaux sont à renouveler.
- ❑ La composition proposée est la suivante :
 - Severine BETHUEL
 - Virginie CHERRUET
 - Antoine MOUTON-PEROTIN
 - Julie JOALLAND

Décision soumise au vote

**DESIGNER, les conseillers municipaux élus proposés,
membres du conseil d'administration du C.C.A.**



Anne-Sophie PATRU

Maire

Contexte et objectifs

- ❑ La propriété appartenant aux consorts RIO-DUVERGER située au 11 bis chemin de Ronde, parcelles cadastrées section A n°1735 et A 1736 d'une contenance de 619 m² est concernée par l'emplacement réservé n°56 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Montfort Communauté.
- ❑ Cet emplacement réservé, d'une emprise de 136 m² de ces parcelles à un projet d'élargissement de voirie, est inscrit au bénéfice de la commune de Pleumeleuc.
- ❑ Après des études pré-opérationnelles d'aménagement de la rue de Clayes et du chemin de Ronde visant à la sécurisation des abords de l'école Saint Melaine et à l'amélioration des flux de circulation du secteur, il est apparu nécessaire à la commune d'utiliser une partie de cet emplacement réservé pour l'élargissement du carrefour et la création d'un emplacement de « dépose –minute » pour les usagers de l'école.
- ❑ Après échanges avec les propriétaires de la parcelle A n°1736, il est proposé de formaliser cette acquisition au Conseil Municipal au prix de 25 € le m² soit un montant de 2 425 €.
- ❑ Par ailleurs, la commune prendra à sa charge les frais d'actes notariés ainsi que les travaux de clôtures des parcelles A n° 1735 et A n°1736 rendus nécessaires par les aménagements de voirie.

Décision soumise au vote

APPROUVER l'acquisition par la commune de Pleumeleuc de la parcelle grevée par l'emplacement réservé n°56 inscrit au PLUI de Montfort Communauté d'une superficie de 97 m² propriété des consorts RIO-DUVERGER pour un montant de 2 425 euros

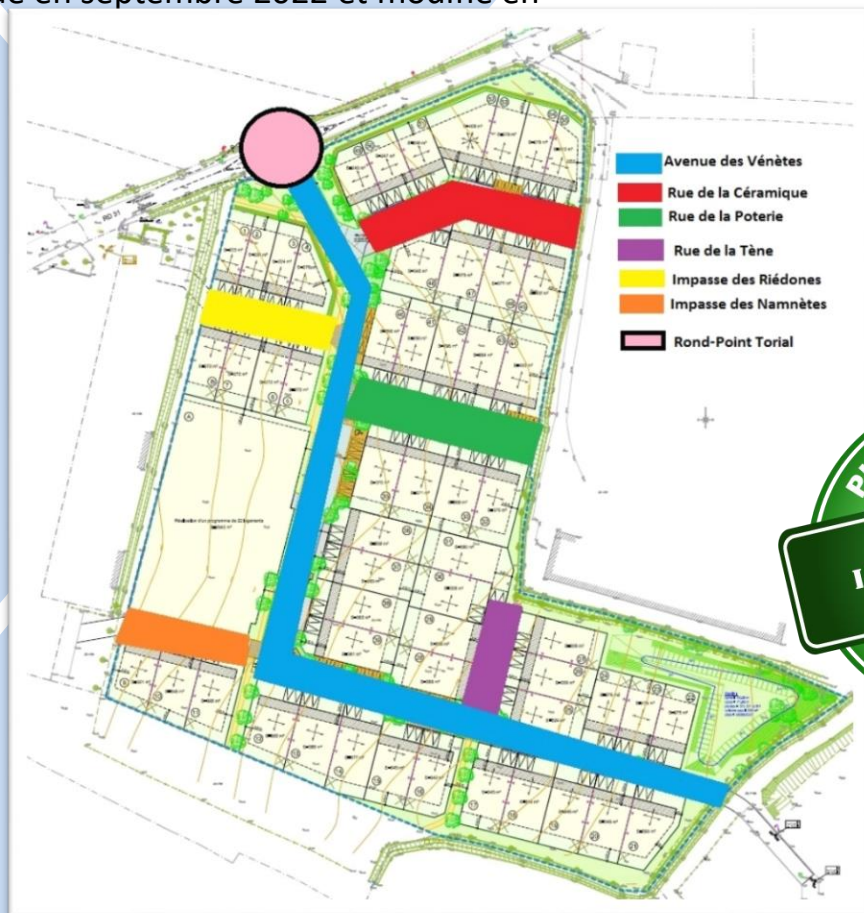


Anne-Sophie Patru

Maire

Contexte et objectifs

- ❑ Un Permis d'Aménager un lotissement au lieu-dit Torial, déposé par la société ACANTHE a été accordé en septembre 2022 et modifié en juin 2023. Les travaux de viabilisation du secteur vont commencer prochainement.
- ❑ Aussi, il y a lieu de procéder à la dénomination des voies du secteur concerné.
- ❑ Monsieur Patrick LE TEXIER propose les noms suivants :
 - Avenue des Vénètes pour l'Axe principal
 - Rue de la Céramique
 - Rue de la Poterie
 - Rue de la Tène
 - Impasse des Riedones
 - Impasse des Namnètes
 - Le Rond-Point TORIAL selon le nom du lieu-dit actuel pour le giratoire sur RD n°31



Décision soumise au vote

NOMMER les voies et le giratoire à venir selon les propositions citées ci-contre



Patrick LE TEXIER

Adjoint délégué au cadre de vie et à l'aménagement



Contexte et objectifs

- ❑ Afin de renforcer l'équipe des services techniques pour l'entretien des espaces verts, il est proposé de créer un poste pour accroissement saisonnier d'activité :
 - agent d'entretien des espaces verts/voirie à temps complet rémunéré sur le grade d'adjoint technique territorial 1^{er} échelon pour renfort de l'équipe pour la haute saison du 1^{er} mars au 30 septembre 2024.

Décision soumise au vote

CREER un emploi non permanent d'agent espaces verts/voirie à temps complet du 1^{er} mars au 30 septembre 2024. Les conditions de rémunération sont celles indiquées ci-contre



Anne-Sophie Patru

Maire



Candidature au fonds vert « Recycler le foncier » pour un projet de logements locatifs sociaux au 5 rue de Romillé

Contexte et objectifs

- ❑ En s'engageant dans le programme Petites villes de demain et dans une opération de revitalisation de territoire, la commune de Pleumeleuc a initié une démarche globale de renouvellement de son centre-bourg.
- ❑ Le site du 5 rue de Romillé est l'un des secteurs à potentiel de renouvellement urbain à enjeu identifié dans l'opération de revitalisation de territoire. Ce bien a été évalué en juin 2023 par le service des Domaines à 220 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.
- ❑ Afin de densifier le centre bourg et proposer des logements abordables, il est envisagé de produire des logements locatifs sociaux au 5 rue de Romillé grâce à la collaboration de Néotoa sur cette opération.
- ❑ Pour ce faire, l'Établissement Public Foncier (EPF) de Bretagne a été sollicité en vue de conclure une convention opérationnelle sur le site du 5 rue de Romillé, afin de permettre une intervention de ce dernier sur la négociation foncière, la remise en état du site via démolition et la rétrocession du foncier.
- ❑ Le bilan provisoire établi en février 2024 par l'EPF de Bretagne à partir du projet proposé par Neotoa, fait apparaître un déficit foncier prévisionnel, après application du dispositif de minoration travaux, à 246 000 €.
- ❑ Afin de financer cette opération et de financer tout ou partie du déficit foncier, il est proposé de déposer une candidature conjointe avec l'EPF au titre du fonds vert « Recycler le foncier ».

Décision soumise au vote

APPROUVER la candidature au fonds vert, conjointement avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne, pour un projet de production de logements locatifs sociaux au 5 rue de Romillé



Anne-Sophie Patru

Maire



Contexte et objectifs

- ❑ La loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, impose aux communes de plus de 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif.
- ❑ Après avoir rappelé le contexte national et local, une présentation des principaux ratios et éléments financiers est faite par M^{me} le Maire. Sur la base de ces éléments, les ambitions politiques et budgétaires 2024 sont débattues.

Décision soumise au vote

PRENDRE ACTE de la présentation et du débat sur les orientations budgétaires 2024.



Anne-Sophie PATRU

Maire

Contexte et objectifs

- ❑ Informations sur les décisions prises par le Maire concernant le droit de préemption des ventes de terrains ou de biens immobiliers entre le 18 janvier et le 21 février 2024

Date signature	Décision	Adresse	Superficie	Prix de vente
06/02/2024	RENONCIATION	Square des Martres	77 m ²	10 200 €
14/02/2024	RENONCIATION	25 rue de Rennes	1 685 m ²	318 000 €
21/02/2024	RENONCIATION	Terrain dans le bourg	298 m ²	1 000 €

Décision soumise au vote

PRENDRE ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.



Anne-Sophie Patru
Maire



- Ordre du jour du conseil municipal
- **Informations**

Informations diverses

- ❑ L'accueil des nouveaux habitants se déroulera samedi 16 mars à 16h à la mairie
- ❑ Ce moment de rencontre est ouvert à tous les habitants récemment arrivés sur la commune
- ❑ Pour la bonne organisation, merci de vous inscrire en mairie ou en envoyant un mail à communication@pleumeleuc.bzh





Prochain Conseil

➤ Conseil municipal lundi 25 mars 2024 à 20h30



Merci.

